

LISTE DES EXAMENS & SUJETS ORAUX EN DROIT CONSTITUTIONNEL

Cours magistral de M. le pr. Mathieu TOUZEIL-DIVINA

Groupe 2 – Licence 1 – Semestre 2 – Université Toulouse 1 Capitole

Les sujets seront tirés au sort par les impétrants selon la méthode suivante.

Chaque étudiant(e) par le biais de deux dés à dix faces se verra attribuer deux nombres entre 00 et 99 (par exemple, après avoir lancé et obtenu un 8 et un 3). Le jet de dés indiquera en conséquence deux sujets potentiels (dans notre exemple le 83 et le 38) et l'étudiant(e) indiquera lui-même ou elle-même le sujet qu'il ou elle choisit. L'épreuve se fait sans préparation et comprend, après le choix du sujet, quatre à cinq minutes d'exposé puis une à trois questions du jury sur le sujet mais aussi sur d'autres parties du cours. Les sujets sont répartis comme suit :

1. « *Le droit constitutionnel est séditieux* »
2. La Constitution de 1958 est-elle antiparlementaire ?
3. La Commune de Paris (1871)
4. L'exclusion de l'État du processus *communard* : un anti-modèle constitutionnel ?
5. La démocratie est-elle nécessairement représentative ?
6. La souveraineté française est-elle nationale ou populaire en 2024 ?
7. La France et le régime dit présidentiel
8. « *Fuori dell'interpretazione non c'è norma !* »
9. La Loi constitutionnelle du 10 juillet 1940
10. La 3^{ème} République, régime parlementaire ?
11. Du ou des régime(s) parlementaire(s)
12. Peut-on définir le régime parlementaire ?
13. De la rationalisation du parlementarisme en 1958
14. Le processus constituant de 1958
15. François-Vincent RASPAIL : une incarnation de la République
16. De la démocratie
17. De la séparation des pouvoirs
18. « *Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution* ».
19. De la classification des régimes politiques
20. Les critiques de la séparation des pouvoirs
21. Des variations du régime parlementaire
22. « *J'étais tellement persuadé que c'était le gouvernement qui gouverne (...) que j'avais même demandé au général de rester Premier Ministre : Voyez comme j'étais naïf !* »
23. La crise du « 13 mai 1958 »
24. Les Lois des 02 & 03 juin 1958
25. Le « *compromis dilatoire* » entre les constituants de 1958
26. La procédure de révision constitutionnelle (depuis 1958)

27. Présentez trois réformes constitutionnelles depuis 1958
28. Présentez trois articles de la Constitution de 1958
29. Présentez deux textes constitutionnels français
30. Les premiers jours de la V^{ème} République (1958)
31. Du chef de l'Etat de la 5^{ème} République
32. Du fait majoritaire
33. Quel régime constitutionnel politique pour la V^{ème} République ?
34. L'article 89 de la Constitution *écrit*
35. L'article 89 de la Constitution *interprété*
36. Le domaine de la Loi depuis 1958
37. La pratique contemporaine du référendum
38. Des révisions constitutionnelles (1958-2024)
39. 2008 : une revalorisation révolutionnaire du Parlement ?
40. Les principaux apports de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008
41. « *Tout mandat impératif est nul* »
42. Des polycamérismes
43. L'antiparlementarisme comme critique d'un pouvoir mal constitué
44. De la procédure législative ordinaire
45. Du bicamérisme français
46. Des élections législatives
47. « *Moi président de la République, je ne traiterai pas mon Premier ministre de collaborateur* »
48. « *Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat* »
49. Du mandat présidentiel
50. Des responsabilités présidentielles
51. Des pouvoirs présidentiels d'un « *arbitre* »
52. Des pouvoirs présidentiels d'un « *acteur* »
53. De la dissolution (de l'Assemblée nationale)
54. Des pouvoirs présidentiels d'exception
55. Une hyper présidence du chef de l'Etat ?
56. L'hyper-président DE GAULLE
57. L'élection présidentielle réformée (1962)
58. Le Premier ministre, simple « *collaborateur* » ?
59. Le programme présidentiel dicté au Parlement ?
60. Un régime *semi-présidentiel* ?
61. « *Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. Il dispose de l'administration et de la force armée. Il est responsable devant le Parlement dans les conditions et suivant les procédures prévues aux articles 49 et 50* ».
62. « *Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement. Il est responsable de la défense nationale. Il assure l'exécution des lois* ».
63. La nomination du Premier ministre et de ses pairs

64. Du pouvoir réglementaire
65. La France de 2024 : *Orléaniste* ?
66. La « révolution » de 1986 : une lecture formelle des institutions ?
67. De la cohabitation
68. La Cinquième République : monarchie élective ?
69. « *Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques. Il comprend l'Assemblée nationale et le Sénat (...)* »
70. L'organisation temporelle parlementaire : sessions & séances
71. L'organisation institutionnelle du Parlement : présidence & bureau
72. Des commissions parlementaires
73. Un Parlement co-législateur ?
74. Un Parlement contrôleur & évaluateur
75. Des mises en cause de la responsabilité gouvernementale (depuis 1958)
76. Censures spontanée & provoquée du gouvernement
77. « *L'ordre du jour est fixé par chaque assemblée (etc.)* »
78. 2008 ; une revalorisation constitutionnelle « ontologique »
79. « *La Constitution a d'autant plus de valeur ... qu'un juge en sanctionne le non-respect* ».
80. Du modèle américain de justice constitutionnelle
81. Du modèle européen de justice constitutionnelle
82. De l'hybridation des modèles de justice constitutionnelle : l'exemple français
83. Le Conseil constitutionnel de 1958
84. À quoi sert une Constitution ?
85. À quoi sert le droit constitutionnel ?
86. L'antiparlementarisme comme critique de la représentation
87. À quoi sert un juge constitutionnel ?
88. À quoi sert le Parlement français ?
89. À quoi sert le Premier ministre hors cohabitation en France ?
90. Peut-on dire du Conseil constitutionnel qu'il est un « véritable » juge constitutionnel ?
91. De l'abstention en droit constitutionnel
92. Du Conseil constitutionnel en 2024
93. En 2024, qui « gouverne » ?
94. L'application depuis 2022 de l'article 49 de la Constitution
95. À quoi sert, en 2024, le Parlement français ?
96. De l'abstention comme expression démocratique ?
97. La lutte de Paul DESCHANEL contre le régime d'assemblée
98. La lutte de Gaston MONNERVILLE contre l'application de l'art. 11 de la Constitution
99. Les deux principaux modes de scrutin électoraux
00. Sujet au choix !

La présente liste a été communiquée aux étudiant.e.s le 12 mars 2024.